

Le Marqueur Inégalité de la Commission européenne : Lignes directrices pour l'application et la notation des interventions



REMERCIEMENTS

Le Marqueur Inégalité de la Commission européenne a été élaboré à partir de l'expertise d'une équipe de consultants composée de Christian Morabito et de Miguel Niño-Zarazúa bénéficiant des conseils et des contributions de la Direction générale des partenariats internationaux (INTPA) (en particulier d'Antonio Teixeira, d'Alessandro Batazzi et de Gisele Hites). La DG INTPA a aussi joué un rôle majeur dans l'édition et la publication du document (des remerciements spéciaux devant être adressés à Mathilde Cournut, Maria Elena Argano, Mathilde Thorsten, Grégor Pusnik et Gabriel Spanache). L'outil d'évaluation de l'impact sur la distribution (DIA) a été mis au point grâce à la Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités et a bénéficié des contributions d'Hélène Djoufelkit, d'Anda David et d'Iris Johns (Agence Française de Développement). En outre, le Marqueur Inégalité a tiré profit des consultations menées avec les membres du comité stratégique UE-AFD sur les inégalités.

Luxembourg : Office des publications de l'Union européenne, 2024

© Union européenne, 2024



La politique de la Commission en matière de réutilisation de l'information est mise en œuvre par la décision 2011/833/UE de la Commission du 12 décembre 2011 relative à la réutilisation des documents de la Commission (JO L 330 du 14.12.2011, p. 39, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2011/833/oj>).

Sauf mention contraire, la réutilisation du présent document est autorisée dans le cadre de la licence Creative Commons Attribution 4.0 International (CC BY 4.0) (<https://creativecommons.org/licenses/by/4.0/>). Cela signifie que la réutilisation est autorisée moyennant citation appropriée de la source et indication de toute modification.

Pour toute utilisation ou reproduction d'éléments qui ne sont pas la propriété de l'Union européenne, il peut être nécessaire de demander l'autorisation directement auprès des titulaires de droits respectifs. L'Union européenne ne détient pas les droits d'auteur relatifs aux éléments suivants:

Couverture: © Shutterstock

Print ISBN 978-92-68-14917-1

doi:10.2841/354639

MN-04-23-107-FR-C

PDF ISBN 978-92-68-14918-8

doi:10.2841/980074

MN-04-23-107-FR-N

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	3
Le Marquer Inégalité (I-Marqueur)	3
Quel est l'objectif du Marqueur Inégalité ?	3
Qu'évalue le Marqueur Inégalité ?	4
Une intervention ne ciblant pas les plus pauvres est-elle susceptible de réduire les inégalités ?	4
Comment le Marqueur Inégalité reflète-t-il l'ODD 10 ?	5
Comment le Marqueur Inégalité complète-t-il les autres outils évaluant d'autres formes d'inégalités ?	6
Qu'est-ce que la catégorie des 40 % de la population les plus pauvres ?	7
Pourquoi les interventions de développement devraient-elles se concentrer sur les 40 % les plus pauvres ?	8
Qu'en est-il des revenus les plus élevés ?	9
Le système de notation du Marqueur Inégalité	10
Quelle est la différence entre une analyse générale du contexte et une analyse détaillée du contexte ?	12
Quelles sources peuvent être utilisées pour l'analyse des inégalités et de leurs facteurs ?	13
Recommandations pour une application efficace du Marqueur Inégalités	15
Qu'est-ce qui est examiné par l'I-Marqueur ?	15
Quelle est la différence entre la note « I-O » et l'absence de note ?	15
Comment les projets visant l'universalité des services devraient-ils être notés ?	16
Comment les projets d'assistance technique devraient-ils être notés ?	16
Comment les projets d'infrastructure devraient-ils être notés ?	16
Évaluer l'impact sur la distribution des interventions	17
Quelle est la méthodologie de l'outil d'évaluation de l'impact sur la distribution (DIA) ?	17
Pourquoi et quand procéder à un DIA en utilisant l'outil <i>Equity Tool</i> ?	18
Le DIA pourrait-il être effectué ex ante ?	18
Quelles composantes du projet peuvent être évaluées avec le DIA ?	19
Quelle est la différence entre l'évaluation des bénéficiaires lorsqu'il s'agit d'individus et lorsqu'il s'agit de zones géographiques ?	19
Le DIA sur la base de l'outil <i>Equity Tool</i> peut-il examiner d'autres aspects des inégalités ?	20
Le DIA sur la base de l'outil <i>Equity Tool</i> peut-il mesurer les inégalités verticales ?	20
Le DIA sur la base de l'outil <i>Equity Tool</i> peut-il être réalisé dans tous les pays du monde ?	20
Évaluation de l'impact sur la distribution (DIA) des opérations d'appui budgétaire au moyen de l'outil « Commitment to Equity Tool » (CEQ)	21
Comment le DIA peut-il être utilisé pour analyser les secteurs d'activité qui bénéficient des opérations d'appui budgétaire ?	21
Qu'est-ce que l'outil CEQ ?	21
Comment le CEQ fonctionne-t-il ?	22
À quelles questions le DIA effectué à l'aide de l'outil CEQ permet-il de répondre ?	22
Le DIA effectué à l'aide de l'outil CEQ peut-il être réalisé ex ante ?	23
Quelles sont les composantes du projet qui peuvent être évaluées à l'aide de l'outil CEQ ?	23
Le DIA effectué sur la base du CEQ peut-il servir à analyser la contribution des opérations d'appui budgétaire à la réduction des inégalités dans des catégories spécifiques telles que l'âge ou le sexe ?	23
Le DIA effectué sur la base du CEQ peut-il être réalisé au niveau infranational (États, provinces, par exemple) ?	23
Est-il possible de réaliser le DIA effectué sur la base du CEQ dans chaque pays du monde ?	23
Références	24

Annexe 1 – Exemples de notation des interventions à l'aide de l'I-Marqueur	25
Exemple 1 – Projet d'éducation visant à améliorer l'alphabétisation grâce à l'accès à l'enseignement de base	25
Exemple 2 – Projet d'infrastructure visant à étendre l'accès à l'électricité dans les zones rurales.....	27
Exemple 3 – Projet de promotion de l'accès des PME au microcrédit.....	28

LISTE DES ENCADRÉS

Encadré 1 – Interventions conçues pour réduire les inégalités.....	4
Encadré 2 – Principales cibles de l'ODD 10.....	5
Encadré 3 – Principes clés de la DG INTPA pour intégrer la réduction des inégalités.....	6
Encadré 4 – Comment cibler les 40 % les plus pauvres impacte-t-il l'évolution des revenus, de la richesse ou des inégalités sociales ?	7
Encadré 5 – Niveaux de notation de l'I-Marqueur	10
Encadré 6 – Exemple d'analyse détaillée.....	12
Encadré 7 – Principales sources pour réaliser une analyse détaillée des inégalités et de leurs facteurs.....	13

1

INTRODUCTION

Il est difficile d'évaluer dans quelle mesure les interventions de développement¹ au sein d'un pays peuvent contribuer à l'objectif de réduction des inégalités. Les inégalités au sein des pays sont attribuables à une multitude de facteurs, dont, entre autres, la place accordée aux politiques de redistribution et la structure de leurs marchés du travail². Il est toutefois possible d'analyser la contribution potentielle des interventions de développement visant à réduire les inégalités en examinant dans quelle mesure celles-ci ciblent les plus vulnérables. Cette analyse peut être réalisée au moyen d'un ensemble d'outils analytiques³:

1. Le Marqueur Inégalité (« I-Marqueur »)
2. Analyse des niveaux d'inégalité et de leurs facteurs dans les pays partenaires
3. Évaluation de l'impact sur la distribution (DIA)⁴

L'I-MARQUEUR

Quel est l'objectif du Marqueur Inégalité ?

L'I-Marqueur est un **outil fondamental permettant à la Commission européenne d'atteindre son objectif général consistant à « lutter contre les inégalités en construisant des sociétés inclusives et durables »**, et cela pour au moins deux raisons. En premier lieu, il permettra d'améliorer la conception des interventions en renforçant leur efficacité en matière de réduction des inégalités. Plus important encore, il permettra, dans un second temps, de créer un solide système de suivi et d'analyse comparative pour suivre la contribution de toutes les interventions pertinentes en matière de réduction des inégalités (en ce qui concerne l'allocation de l'aide publique au développement), en considérant les multiples aspects des inégalités.



¹ Les interventions de développement font référence à des modalités de coopération comprenant, entre autres, l'appui budgétaire, les contributions de base, les programmes et fonds mis en commun, ainsi que les interventions de type projet.

² L'I-Marqueur, tout comme l'évaluation de l'impact sur la distribution, se concentre sur les mesures relatives des inégalités, ce qui correspond à une approche conventionnelle sur laquelle reposent les cibles des ODD. Pour en savoir plus sur les retombées de l'adoption de mesures absolues des inégalités, voir Niño-Zarazúa, Roope et Tarp (2017).

³ Inspiré de Morabito, Christian, Mario Negre, and Miguel Niño-Zarazúa. 2021. "The Distributional Impacts of Development Cooperation Projects." AFD Research Papers, no. 208 : 1–61.

⁴ L'acronyme vient de la traduction anglaise : Distributional Impact Assessment.

Qu'évalue le Marqueur Inégalité ?

L'I-Marqueur n'évalue pas directement les effets des interventions de coopération au développement sur, par exemple, les niveaux du coefficient Gini, le coefficient de Palma ou d'autres mesures des inégalités à l'échelle des pays⁵.

Le I-Marqueur évalue si, et dans quelle mesure, l'intervention d'un donneur vise à réduire les inégalités et, par conséquent, dans quelle mesure elle aura une incidence sur la réduction des inégalités au niveau national. **C'est généralement le cas des interventions (quelles qu'en soient les modalités), qui sont conçues pour profiter, dans une plus large mesure, aux 40 % les plus pauvres ou à d'autres individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique, et donc pour favoriser leurs chances d'accroître leurs revenus, leur richesse ou leur position socio-économique (voir [encadré 1](#))⁶.**

ENCADRÉ 1 – INTERVENTIONS CONÇUES POUR RÉDUIRE LES INÉGALITÉS

Les interventions visant à favoriser l'accès universel aux services de base, tels que la santé et l'éducation, peuvent réduire les inégalités au niveau national en facilitant un recours plus équitable aux services sociaux et en augmentant potentiellement les revenus futurs des bénéficiaires. Toutefois, si l'accès des plus pauvres est quelque peu entravé, les inégalités pourraient en réalité s'accroître. C'est pourquoi il est essentiel de veiller à ce que les interventions de coopération au développement soient conçues de sorte à cibler les 40 % de la population les plus pauvres.

Une intervention ne ciblant pas les plus pauvres est-elle susceptible de réduire les inégalités ?

Certaines interventions, bien qu'elles ne soient pas axées directement sur les 40 % de la population les plus pauvres, peuvent néanmoins parvenir au même résultat que d'autres interventions ciblant cette même catégorie⁷. Néanmoins, les effets potentiels dépendent de la conception de ces mêmes interventions, en particulier de la définition de leurs objectifs et d'indicateurs clairs visant à aider les plus pauvres. L'I-Marqueur est un moyen efficace de garantir que tout programme et toute intervention de coopération au développement contribuent à réduire les inégalités à l'échelle des pays.

En outre, lors de la conception d'une intervention visant à réduire les inégalités, il est essentiel de prendre en considération, que ce soit de manière directe ou indirecte, à la fois l'incidence sur les 40 % de la population les plus pauvres ainsi que sur le segment le plus élevé de la distribution des revenus et des richesses. Cette prise en considération fait également partie des principes clés de la DG INTPA pour intégrer la réduction des inégalités (voir [encadré 3 – Principes clés de la DG INTPA pour intégrer la réduction des inégalités](#)).

⁵ Le coefficient de Gini mesure la répartition des revenus ou des richesses au sein d'une population, sur une échelle de 0 à 1, 0 correspondant à une égalité parfaite et 1 à une inégalité parfaite. Le ratio de Palma évalue la part des revenus détenus par les 10 % les plus riches d'une population, qui est divisée par la part des revenus détenus par les 40 % les plus pauvres. Pour une analyse technique des différentes catégories de mesures des inégalités, voir Niño-Zarazúa, Roope et Tarp (2017).

⁶ Pour une analyse comparative, voir Abdullah, Doucouliagos, and Manning (2015) et Coady and Dizioli (2018).

⁷ Pour une analyse de micro simulation multinationale, voir Rattenhuber and Jousté (2018).

Comment le Marqueur Inégalité reflète-t-il l'ODD 10 ?

En se concentrant sur l'augmentation des revenus et des opportunités des 40 % de la population les plus pauvres, l'I-Marqueur permet d'évaluer la contribution des interventions de coopération au développement à l'ODD 10, en particulier à ses deux cibles principales, à savoir les cibles 10.1 et 10.2 (voir [encadré 2](#)).

Néanmoins, une intervention ne doit pas nécessairement faire de l'ODD 10 son principal objectif ou l'un de ses objectifs majeurs pour que l'I-Marqueur soit appliqué. L'I-Marqueur ne doit pas être uniquement appliqué dans le cadre de l'ODD 10 ; en effet, l'ODD 10 est un objectif consacré à la lutte contre les inégalités, mais les inégalités sont un phénomène multidimensionnel et, à ce titre, le marqueur peut être appliqué de façon toute aussi pertinente à un certain nombre d'autres ODDs. La lutte contre les inégalités se trouve, de fait, au cœur de l'ensemble du programme à l'horizon 2030, compte tenu des dimensions économiques, sociales et environnementales de ce phénomène. Si une intervention contribue, par exemple, à la réalisation de la cible 1.3 de l'ODD 1 (« éliminer la pauvreté sous toutes ses formes et partout dans le monde »)⁸, l'I-Marqueur sera appliqué afin de déterminer si son analyse du contexte comprend des informations sur la part de la population bénéficiant de socles de protection sociale et de transferts conditionnels en espèces, selon le sexe, l'âge, le handicap, le statut professionnel, etc. (conformément à l'indicateur 1.3.1)⁹.

ENCADRÉ 2 – PRINCIPALES CIBLES DE L'ODD 10

Cible 10.1: « D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les **revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable.** »

Cible 10.2: « D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, **indépendamment** de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur **statut économique** ou autre. »

Cible 10.3: « **Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats**, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en promouvant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière. »

Cible 10.4: « Adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité. »

Cible 10.b: « Stimuler l'aide publique au développement et les flux financiers, y compris les investissements étrangers directs, pour les États qui **en ont le plus besoin**, en particulier les pays les moins avancés, les pays d'Afrique, les petits États insulaires en développement et les pays en développement sans littoral, conformément à leurs plans et programmes nationaux. »

⁸ **Cible 1.3:** « mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient. »

⁹ Proportion de la population bénéficiant de socles ou systèmes de protection sociale, par sexe et par groupe de population (enfants, chômeurs, personnes âgées, personnes handicapées, femmes enceintes et nouveau-nés, victimes d'un accident du travail, personnes sous le seuil de pauvreté et personnes vulnérables).

Comment le Marqueur Inégalité complète-t-il les autres outils évaluant d'autres formes d'inégalités ?

L'application de l'I-Marqueur s'appuie sur les orientations fournies dans le document de référence [Volume 3, Lignes directrices pour l'intégration de la réduction des inégalités dans les interventions](#). La mise en œuvre des principes d'intégration (voir [encadré 3](#)) figurant dans le guide peut, de fait, faciliter l'application de l'I-Marqueur.

ENCADRÉ 3 – PRINCIPES CLÉS DE LA DG INTPA POUR INTÉGRER LA RÉDUCTION DES INÉGALITÉS

1. **L'approche axée sur les bénéficiaires** – Des interventions efficaces devraient être conçues pour cibler les plus pauvres, les groupes marginalisés et les plus vulnérables, qui devraient être identifiés et inclus collectivement tout au long du cycle de programmation et de projet.
2. **L'obligation de rendre compte et la transparence** – Les interventions devraient promouvoir la disponibilité des données ventilées, l'obligation de rendre compte et la transparence des institutions partenaires, la lutte contre la corruption et les dispositions participatives de l'approche axée sur les bénéficiaires. Une plus grande participation et une obligation accrue pour les institutions de rendre compte contribuent à rendre les politiques plus inclusives et renforcent la transparence dans l'élaboration des politiques.
3. **La (re)distribution** – Pour réduire les inégalités, il est essentiel d'augmenter les revenus des 40 % les plus pauvres tout en garantissant que les 10 % les plus riches apportent une juste contribution. La politique budgétaire est un instrument important en la matière, mais il convient de combiner plusieurs domaines d'intervention.
4. **La lutte contre les inégalités spatiales** – Les inégalités spatiales devraient être examinées afin de parvenir à une meilleure compréhension des inégalités au sein d'un pays. Cette approche géographique peut aider à relever de nouveaux problèmes et de nouvelles lacunes stratégiques, pour lesquels des interventions géographiquement ciblées sont nécessaires. Les différences entre les régions, les inégalités entre zones urbaines et rurales, les inégalités au sein des villes et les inégalités entre les centres ruraux sont autant d'aspects à prendre en considération lors de l'étude des disparités spatiales en matière de richesse. Le fait d'appréhender la répartition géographique des fonds en fonction de la répartition infranationale des revenus peut être un moyen efficace d'évaluer la mesure dans laquelle les politiques et les projets de coopération tiennent compte des inégalités.

Néanmoins, les inégalités d'accès aux opportunités sociales, économiques et politiques pourraient également être déterminées par des facteurs autres que le niveau de revenus, par exemple par l'âge, le handicap, l'origine ethnique, le statut migratoire et le sexe, comme l'indique la cible 10.2 de l'ODD 10. La composition du groupe des **40 % les plus pauvres ou des personnes, ménages ou groupes les plus défavorisés sur le plan socio-économique** peut varier selon les contextes et les interventions et pourrait se recouper avec celle d'autres groupes vulnérables: les femmes et les jeunes filles; les enfants; les personnes en situation de handicap; les minorités ethniques, raciales et religieuses; les populations autochtones et les communautés locales, les migrants et les populations déplacées de force.

Si une intervention peut cibler efficacement les 40 % les plus pauvres de la population, et non, par exemple, les femmes, elle peut potentiellement accroître les inégalités entre les hommes et les femmes. À l'inverse, un programme ou un projet peut s'attacher à améliorer les opportunités des filles et des femmes, mais pas nécessairement des femmes les plus pauvres.

Il est donc essentiel d'utiliser concomitamment les différents outils disponibles pour s'assurer que les cibles des interventions sont visées. Dans le cas ci-dessus, par exemple, le **Marqueur Genre** serait indispensable pour appréhender l'éventuelle intersectionnalité des différents facteurs de « vulnérabilité » et, par conséquent, mettre au point des interventions qui visent tous les déterminants pertinents des inégalités.

L'I-Marqueur est donc destiné à compléter [l'application de l'approche fondée sur les droits humains aux partenariats internationaux](#) et du «[troisième plan d'action sur l'égalité entre les hommes et les femmes](#)». Ces deux derniers sont des outils fondamentaux pour cibler les aspects et les facteurs d'inégalités spécifiques ainsi que les intersections entre les groupes défavorisés sur le plan socio-économique et les autres groupes vulnérables. Il est fondamental que toutes les actions incluent une approche intersectionnelle.

Qu'est-ce que la catégorie des 40 % de la population les plus pauvres ?

L'idée de viser les **40 % les plus pauvres** de la répartition des revenus/richesses (ou d'autres aspects socio-économiques) **ou les personnes, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique** peut être liée à la notion de « prospérité partagée » : qui vise l'inclusivité du progrès économique et social. La méthode classique utilisée pour mesurer la prospérité partagée consiste à examiner la croissance des revenus (ou des richesses) des 40 % les plus pauvres dans la répartition du bien-être d'un pays. **Si le revenu (ou la richesse) des 40 % les plus pauvres augmente à un rythme supérieur à la moyenne nationale, cela signifie que le progrès économique a été globalement inclusif et, par conséquent, que les inégalités diminuent.** C'est ce que la Banque mondiale appelle la « prime de prospérité partagée »¹⁰ (voir [encadré 4](#)), qui figure dans la cible 10.1 de l'ODD 10 : « *D'ici à 2030, faire en sorte, au moyen d'améliorations progressives, que les revenus des 40 pour cent les plus pauvres de la population augmentent plus rapidement que le revenu moyen national, et ce de manière durable* ».

ENCADRÉ 4 – COMMENT CIBLER LES 40 % LES PLUS PAUVRES IMPACTE-T-IL L'ÉVOLUTION DES REVENUS, DE LA RICHESSE OU DES INÉGALITÉS SOCIALES ?

La prime de prospérité partagée est un concept relativement simple qui permet d'établir un lien entre les 40 % les plus pauvres et l'évolution des revenus, de la richesse ou des inégalités sociales. Elle reflète la différence entre le taux de croissance du revenu moyen ou de la richesse moyenne des 40 % les plus pauvres (g_{40}) et le taux de croissance observé dans la moyenne globale des revenus ou de la richesse (g_{μ}). La prime de prospérité partagée peut donc être exprimée comme suit :

$$m = g_{40} - g_{\mu},$$

m pouvant être positif ($m > 0$) ou négatif ($m < 0$).

La croissance moyenne des revenus ou de la richesse peut être définie comme la somme de la croissance des 40 % les plus pauvres et de la croissance des 60 % les plus riches, toutes deux pondérées par leurs parts de revenus ou de richesse correspondantes au cours de la période initiale (S_{40} , S_{60}), avant la mise en place d'une intervention en matière de développement, autrement dit :

$$g_{\mu} = g_{40} * S_{40} + g_{60} * S_{60},$$

Puisque $S_{40} = 1 - S_{60}$ et $m = g_{40} - g_{\mu}$, le fait de soutenir le taux de croissance des 40 % les plus pauvres au-dessus du taux de croissance de la moyenne, c'est-à-dire $m > 0$, entraînera un taux de croissance plus faible pour les 60 % les plus riches et, finalement, une réduction des inégalités. Pour une analyse technique plus approfondie, voir (Lakner et al. 2022).

¹⁰ La prime de prospérité partagée est analogue aux mesures de l'évolution (négative) des inégalités. Pour une analyse plus technique du concept de « prime de prospérité partagée », voir Lakner et al. (2022) et Ferreira, Galasso et Negre (2020).

L'I-Marqueur est aligné sur la cible 10.1 de l'ODD 10 pour démontrer que les interventions de coopération au développement qui sont susceptibles de contribuer à la réduction des inégalités doivent bénéficier proportionnellement plus aux 40 % les plus pauvres de la répartition des revenus (ou des richesses) qu'au reste de la population¹¹. Dans la pratique, cela peut être évalué en examinant la place des bénéficiaires des interventions de coopération au développement dans la répartition des richesses, à l'aide de l'outil **Equity Tool** (voir ci-dessous). De manière générale, si plus de 40 % des bénéficiaires d'un projet font partie des 40 % les plus pauvres de la répartition des richesses, on peut affirmer que le projet est susceptible de contribuer à la réduction des inégalités¹². Plus la part des ressources consacrées aux 40 % les plus pauvres est importante, plus elle contribue à la réduction des inégalités. Ces effets peuvent néanmoins être variables d'un groupe de population à l'autre, ce qui justifie la nécessité d'analyser et d'intégrer dans toute intervention les intersections avec les groupes concernés.

Pourquoi les interventions de développement devraient-elles se concentrer sur les 40 % les plus pauvres ?

Le I-Marqueur se concentre sur les **40 % les plus pauvres** de la répartition des revenus/richesses (ou d'autres paramètres socio-économiques) ou sur les **personnes, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique afin de maximiser les retombées positives de toute intervention**. Deux raisons principales justifient cette démarche.

D'une part, elle est directement liée à la cible 10.1 de l'ODD 10. En effet, favoriser une croissance des revenus plus rapide que la moyenne pour les 40 % les plus pauvres de la population et, par conséquent, réduire les inégalités permet de promouvoir une croissance durable et inclusive ainsi que d'accélérer le rythme auquel la croissance contribue à réduire la pauvreté. Une croissance inclusive et durable peut être un moyen de promouvoir la justice sociale, la redistribution des richesses et un nouveau modèle de développement qui, compte tenu des crises et des défis de ces dernières années, est plus que jamais nécessaire. Cette démarche est aussi directement liée aux **objectifs de la DG INTPA visant à atteindre les ODD en réduisant et, à terme, en mettant fin à la pauvreté et en luttant contre les inégalités afin de bâtir des sociétés durables et inclusives**. Les inégalités de revenus et des richesses sont également fortement associées au pouvoir politique et à son accaparement par les élites. En effet, lorsque les écarts de richesse et de revenus sont significatifs, le processus politique peut davantage favoriser les plus riches et les plus puissants dans l'orientation des politiques et l'allocation des ressources publiques, ce qui contribue à une augmentation générale des inégalités.

D'autre part, étant donné que les inégalités sociales et économiques sont étroitement liées, **les personnes se trouvant au bas de l'échelle de répartition des revenus (les 40 % les plus pauvres) auront moins de chances de réussir d'un point de vue socio-économique et, inévitablement, auront des opportunités plus limitées**, y compris un accès plus restreint à des services dans certains domaines tels que la santé, l'éducation, le logement, etc. Comme indiqué dans la cible 10.2 de l'ODD 10, **l'accroissement des opportunités des groupes à faibles revenus** (en mettant l'accent sur le revenu en tant que déterminant des perspectives et du statut socio-économiques) **peut aider à leur réussite**. À titre d'exemple, les opportunités des enfants ont tendance à être corrélées aux revenus de leurs parents. Ainsi, les enfants nés dans des familles situées au bas de l'échelle de répartition des revenus souffrent de lacunes dans le développement de leurs compétences cognitives et non cognitives et de leurs capacités physiques, qui sont à leur tour des facteurs importants de la future réussite socio-économique.

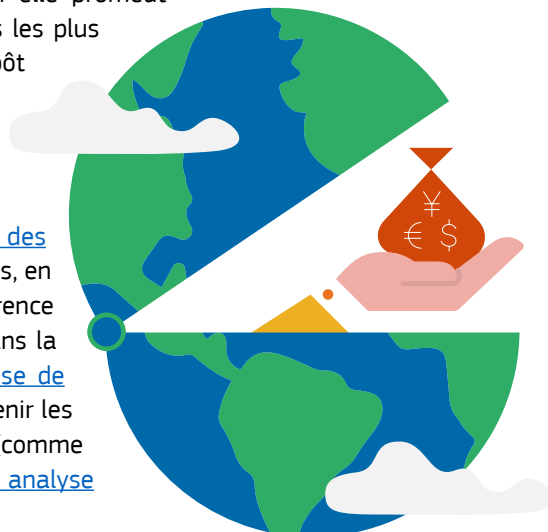
¹¹ Dans le contexte du Marqueur Inégalité, le concept de « richesse » fait directement référence aux actifs des ménages tels que les biens et les matériaux d'ameublement.

¹² Voir Lakner et al. (2022).

Qu'en est-il des revenus les plus élevés ?

Lorsque les enquêtes collectent des données sur les revenus ou la consommation, **les informations sur les personnes les plus riches ont tendance à être de moins bonne qualité**, et ce pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les personnes qui se trouvent tout en haut de l'échelle de répartition des revenus sont, par définition, très riches et très peu nombreuses. Étant donné que les enquêtes recueillent des informations non pas sur l'ensemble de la population, mais sur un échantillon de celle-ci, le petit nombre de personnes très riches peut ne pas être inclus, bien que leurs revenus représentent une part importante du total. Ensuite, si les personnes très riches sont incluses dans l'échantillon, il est fréquent qu'elles ne répondent pas à une enquête susceptible de comporter des questions qui les mettent mal à l'aise (taux de non-réponse élevé). Enfin, même si elles répondent, elles ne fourniront souvent pas d'informations sur l'ensemble de leurs revenus pour diverses raisons, parmi lesquelles la crainte de mentionner des revenus non déclarés aux autorités fiscales (sous-déclaration).

Compte tenu de ce qui précède, il est difficile, voire impossible, de prévoir les effets qu'aurait une intervention sur les revenus les plus élevés. Il convient malgré tout de garder à l'esprit certaines considérations lors de la conception d'une intervention. **Le fait de cibler les 40 % les plus pauvres doit toutefois s'accompagner d'une contribution équitable de la part des 10 % les plus riches.** Aussi, il convient de tenir compte de la situation de ces derniers. L'UE a fermement ancré la lutte contre les inégalités comme un objectif transversal dans chacune de ses priorités géopolitiques ; c'est pourquoi elle promeut des politiques qui devraient bénéficier davantage aux groupes les plus pauvres qu'aux groupes les plus riches (par exemple, via l'impôt progressif). Il convient donc de tirer parti des phases de suivi et d'évaluation des programmes ainsi que des interventions visant à introduire des indicateurs en lien avec la réduction des inégalités (sur la base des principes énoncés dans [l'encadré 3 – Principes clés de la DG INTPA pour intégrer la réduction des inégalités](#), c'est-à-dire selon l'approche axée sur les bénéficiaires, en ciblant les 40 % les plus pauvres, en garantissant la transparence et en examinant les inégalités géographiques et spatiales). Dans la mesure du possible, il convient également de consulter la [base de données mondiale sur les inégalités de revenus \(WID\)](#) pour obtenir les données disponibles sur la part des revenus les plus élevés (comme indiqué dans [l'encadré 7 – Principales sources pour réaliser une analyse détaillée des inégalités et de leurs facteurs](#).



2

LE SYSTÈME DE NOTATION DU MARQUEUR INÉGALITÉ

Comme expliqué ci-dessus, l'I-Marqueur évalue si, et dans quelle mesure, la réduction des inégalités est l'un des objectifs des interventions de développement. À cette fin, un ensemble de critères a été élaboré afin de déterminer si :

I-0 : la réduction des inégalités n'est pas ciblée
I-1 : la réduction des inégalités est un objectif important
I-2 : la réduction des inégalités est l'objectif principal

Conformément à l'objectif visant à améliorer les conditions de vie des 40 % les plus pauvres, qui est au cœur de l'ODD 10, un programme ou une intervention est noté(e) selon les critères suivants :

1. Si une **analyse des tendances et des facteurs d'inégalités dans le domaine d'action de l'intervention** (voir ci-dessous) est utilisée pour identifier **les 40 % les plus pauvres ou les personnes, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique**, dans le but de définir les objectifs et les activités du programme ou du projet;
2. Si les **objectifs et les activités de l'intervention sont conçus de manière à bénéficier directement aux 40 % les plus pauvres ou aux individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique**, qui pourraient notamment avoir été exclus de manière disproportionnée de la fourniture de biens et services publics;
3. Si des **indicateurs mesurables et pertinents** (avec des valeurs de référence et des valeurs cibles) sont en place pour **évaluer les progrès accomplis dans la distribution des bénéfices escomptés aux 40 % les plus pauvres ou aux individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique**;
4. S'il existe un **plan d'évaluation spécifique** (ou une composante du plan d'évaluation prévue) pour **évaluer les effets sur les 40 % les plus pauvres ou sur les personnes, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique**, y compris ceux identifiés au moyen de l'outil d'évaluation de l'impact sur la distribution (voir ci-dessous).

Sur la base des critères ci-dessus, l'I-Marqueur note de la manière suivante (voir [encadré 5](#)) :

ENCADRÉ 5 - NIVEAUX DE NOTATION DE L'I-MARQUEUR

(I-0) La réduction des inégalités n'est pas ciblée - Aucun des critères n'est pertinent pour l'intervention			
Aucune analyse de l'incidence des inégalités au niveau national ou sectoriel n'est fournie.	Aucun objectif de réduction des inégalités n'est fixé.	Aucune valeur cible n'est fixée pour bénéficier plus particulièrement aux 40 % les plus pauvres ou aux individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique.	Aucune évaluation de l'impact sur la distribution du programme n'est prévue.

(I-1) La réduction des inégalités est un objectif important - Les critères minimaux suivants sont pleinement remplis			
Des informations contextuelles génériques sur les niveaux d'inégalité dans le pays ou le secteur* sont fournies et utilisées pour la conception de l'intervention.	L'objectif général ou au moins l'un des objectifs spécifiques de l'intervention est de réduire les inégalités : i) dans le pays; ii) dans une zone géographique spécifique; ou iii) dans un secteur spécifique.	Des indicateurs d'inégalités** sont définis et des valeurs cibles sont fixées pour mesurer, directement ou indirectement*** , les effets de l'intervention sur les 40 % les plus pauvres ou sur les individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique.	Il existe un plan clair pour évaluer les résultats, y compris les valeurs cibles de réduction des inégalités.

(I-2) La réduction des inégalités est l'objectif principal de l'intervention - L'intervention est conçue principalement dans le but de réduire les inégalités; tous les critères ci-dessous sont réunis, pertinents et ont fait l'objet d'une élaboration approfondie pour l'intervention			
Une analyse détaillée est fournie sur les niveaux, les facteurs et les déterminants des inégalités dans le pays et/ou dans les domaines d'intervention.	L'objectif général de l'intervention est de réduire les inégalités. Pour ce faire, au moins l'un des objectifs spécifiques est fixé pour atteindre les 40 % les plus pauvres ou les individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique.	Des indicateurs d'inégalités sont définis et des valeurs cibles sont fixées pour mesurer directement les effets de l'intervention sur les 40 % les plus pauvres ou sur les individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique.	Une évaluation est prévue pour évaluer les effets de l'intervention sur les 40 % les plus pauvres ou sur les individus, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique, ainsi que sur la réduction des inégalités.

* Les analyses à l'échelle nationale peuvent inclure une ventilation infranationale par divisions géographiques ou par zones rurales par rapport aux zones urbaines. Les analyses au niveau sectoriel peuvent inclure les activités économiques répertoriées dans la « [Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique](#) », ou les secteurs de dépenses publiques, tels que définis par la « [classification des fonctions des administrations publiques \(CFAP\) de l'OCDE](#) ».

** Les indicateurs d'inégalités peuvent faire référence soit aux inégalités horizontales (par exemple, les opportunités, les possibilités d'accès, le ciblage des groupes vulnérables) soit aux inégalités verticales (par exemple, les résultats, le niveau de revenu, etc.), et peuvent inclure un niveau de ventilation qui définit les bénéficiaires comme appartenant à la catégorie des 40 % les plus pauvres ou des personnes, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique.

*** Par exemple, un indicateur mesurant les résultats d'une intervention d'assistance technique en matière d'inégalité serait considéré comme un indicateur d'inégalité.

Quelle est la différence entre une analyse générale du contexte et une analyse détaillée du contexte ?

Une « analyse détaillée du contexte » fournit toutes les données disponibles sur les inégalités dans un secteur ou une zone géographique spécifique et expose clairement les facteurs, les déterminants et les conséquences/effets pour une population donnée (voir l'encadré 6 pour exemple). Il est important de souligner que les analyses peuvent faire défaut simplement parce que les informations et les données ne sont pas disponibles dans le pays concerné. Toutefois, si toutes les informations disponibles, même si elles sont incomplètes, sont incluses dans l'analyse, le projet peut alors être classé dans la catégorie « I-2 » (pour autant que les autres critères soient également remplis).

En revanche, les informations contextuelles générales ne fournissent que des indications élémentaires (par exemple, uniquement le niveau de Gini) et une compréhension de la dynamique des inégalités dans un pays donné, sans approfondir les déterminants et les conséquences/effets éventuels.

ENCADRÉ 6 – EXEMPLE D'ANALYSE DÉTAILLÉE

Vous trouverez ci-dessous un exemple d'analyse détaillée fondée sur l'étude « [Les impacts distributionnels des projets de coopération au développement](#) », publiée par l'AFD en 2020. Les données ont été recueillies auprès de diverses sources, dont la Banque mondiale, l'Institut national de statistique et l'OCDE. Les citations ont été supprimées dans l'extrait mais figurent dans le texte original.

« De manière générale, la Colombie a enregistré une croissance annuelle du PIB par habitant plus élevée au cours des 20 dernières années (environ 2,5 % contre une moyenne d'environ 1,4 % pour l'Amérique latine et les Caraïbes). Aujourd'hui, la Colombie est classée par la Banque mondiale comme un pays à revenu intermédiaire de la tranche supérieure. La croissance économique au cours de cette période a été, dans l'ensemble, favorable aux pauvres pour ce qui est de la réduction de la pauvreté et des inégalités de revenus [...]. Malgré une forte diminution de la pauvreté dans le pays au cours des deux dernières décennies, en 2018, plus de 4 % des Colombiens vivaient encore avec moins de 1,90 USD par jour, plus de 11 % vivaient avec moins de 3,20 USD par jour et plus de 28 % vivaient avec moins de 5,50 USD par jour. Sur la base des seuils nationaux de pauvreté, 8,5 % des Colombiens vivaient dans une extrême pauvreté, tandis que près d'un tiers vivaient dans une pauvreté modérée et 18 % dans une pauvreté multidimensionnelle [...]. »

« Par rapport à d'autres pays d'Amérique latine dont les valeurs de l'indice de Gini étaient similaires ou supérieures avant 2005 (par exemple, la Bolivie, l'Équateur, le Pérou, etc.), la croissance économique de la Colombie semble avoir été relativement peu favorable aux pauvres. [...] Ces inégalités persistantes reposent sur des disparités entre les zones urbaines et rurales, ainsi que sur des disparités régionales importantes entre les départements [...] L'histoire de la pauvreté et des inégalités en Colombie est également marquée par des questions structurelles et sociales, en particulier dans le domaine des soins de santé. »

« Depuis la création du système obligatoire de garantie de la qualité en matière de soins de santé (Sistema Obligatorio de Garantía de la Calidad en Salud) en 2006, la Colombie a accompli de grands progrès pour élargir la couverture et la qualité des soins de santé dans l'ensemble du pays. Cependant, bien que la couverture de la population par les services de santé soit plus élevée que dans les autres pays de l'OCDE, un certain nombre d'indicateurs généraux relatifs aux soins de santé continuent d'être à la traîne [...]. Par exemple, le taux de mortalité maternelle en Colombie est de loin le plus élevé de tous les pays de l'OCDE [...]. Le pays enregistre également environ 46 décès pour 100 000 habitants par an en raison de la mauvaise qualité des soins de santé, et 24 autres en raison du non-recours ou de l'accès insuffisant aux services de santé [...]. »

« Des disparités importantes alimentent les problèmes en matière de soins de santé en Colombie. De telles disparités existent entre les installations publiques et les installations privées, les infrastructures rurales et les infrastructures urbaines, ainsi qu'entre les départements où le taux de pauvreté est relativement élevé et ceux où il est relativement faible. Le fait que les taux de réalisation de mammographies à des fins de dépistage chez les femmes âgées de 50 à 69 ans varient entre 1 et 3 % dans les départements de Vichada, Vaupés et Guainía, où la pauvreté est relativement élevée, par rapport à la moyenne nationale de 10,3 % en est un exemple frappant [...]. »

Il existe également d'importantes variations régionales, par exemple concernant l'offre limitée de professionnels de la santé et de spécialistes dans les zones rurales et dans les départements où le taux de pauvreté est plus élevé, le nombre de naissances assistées par un professionnel qualifié (dans les zones urbaines par rapport aux zones rurales), le nombre de prestataires de soins de santé par habitant, etc.

Quelles sources peuvent être utilisées pour l'analyse des inégalités et de leurs facteurs ?

L'analyse du niveau des inégalités et, lorsque cela est possible, de ses facteurs, dans les pays ou domaines d'action de l'intervention, constitue un des critères principaux de l'application de l'I-Marqueur. Comme indiqué dans les critères ci-dessus, une intervention classée I-2 doit inclure des informations contextuelles détaillées ; néanmoins, toute intervention peut bénéficier d'une analyse du contexte qui prend en compte les données sur les inégalités. Pour ce faire, il convient d'examiner les données disponibles les plus récentes auprès de sources principales (voir [encadré 7](#)).

ENCADRÉ 7 - PRINCIPALES SOURCES POUR RÉALISER UNE ANALYSE DÉTAILLÉE DES INÉGALITÉS ET DE LEURS FACTEURS

PovcalNet	Fournit des estimations de la pauvreté nationale, régionale et mondiale et des estimations de l'indice de Gini.
Indicateurs du développement dans le monde	S'appuie sur PovcalNet et comprend un grand nombre d'indicateurs supplémentaires provenant de plusieurs sources.
Rapport sur la pauvreté et la prospérité partagée de la Banque mondiale	Rapports sur la prime de prospérité partagée (ODD 10.1)
Diagnostics systématiques par pays de la Banque mondiale	Les rapports de diagnostics systématiques par pays (SCD) sont élaborés par le personnel du Groupe de la Banque mondiale en étroite concertation avec les autorités nationales et d'autres parties prenantes. Ils recensent les principaux défis et possibilités pour un pays d'accélérer les progrès vers la réalisation des objectifs de développement compatibles avec le double objectif de mettre fin à la pauvreté absolue et de stimuler durablement la prospérité partagée.
Base de données mondiale sur les inégalités de revenus (WIID) de l'ONU-WIDER	La base de données mondiale sur les inégalités de revenus présente des informations sur les inégalités de revenus pour les pays développés, en développement et en transition. Elle fournit l'ensemble le plus complet de statistiques disponibles sur les inégalités de revenus et peut être téléchargée gratuitement.
Base de données mondiale sur les inégalités de revenus (WID)	Fournit des informations sur la part des revenus les plus élevés de certains pays.
Plans de développement nationaux, rapports nationaux sur les ODD et rapports des instituts nationaux de statistique	
Autres études rigoureuses sur la distribution	
Annexe A – Sources de données utiles - Lutter contre les inégalités de revenus au moyen de la coopération au développement. Volume 3, Lignes directrices pour l'intégration de la réduction des inégalités dans les interventions	L'annexe inclut des sources de données sur les inégalités économiques, sociales, politiques et environnementales qui peuvent être utiles pour effectuer l'analyse contextuelle de toute intervention en cours de formulation. Certaines sont spécifiques à un pays, par exemple les données de recensement agricole ou les enquêtes auprès des ménages, et le lecteur devra vérifier leur existence et leur disponibilité. D'autres sont des référentiels de données et d'informations bien établis sur de nombreux pays, auxquels il est possible d'accéder en fonction de la dimension spécifique de l'inégalité qui fait l'objet de la recherche. L'accès est gratuit, sauf indication contraire

[Manuel sur la mesure des inégalités pour les études par pays](#) (UE-AFD-ACEIR)

Dans les cas où il n'existe aucune analyse des inégalités, les délégations de l'UE devraient envisager de **commander des recherches sur les inégalités**. L'**outil de diagnostic des inégalités** s'appuie sur les données existantes et offre une excellente approche pour réaliser ce type d'analyses. Mis au point dans le cadre de la [Facilité de recherche UE-AFD sur les inégalités](#), cet outil de diagnostic permet une analyse approfondie des différentes inégalités dans un pays donné. En pratique, l'outil de diagnostic par pays prend la forme d'un rapport qui donne un aperçu des inégalités au sein d'un pays, au travers de toutes les dimensions pertinentes, à la fois pour une période donnée et au fil du temps. Il résume également les principales politiques, passées ou en cours, qui devraient avoir une incidence sur les inégalités. Il peut servir d'outil de dialogue politique afin de déterminer, avec le gouvernement partenaire, les priorités et les options stratégiques à mettre en place pour réduire les inégalités. De plus, l'outil a été mis au point autour d'un méta-objectif, à savoir faciliter la comparabilité des résultats et des conclusions entre les pays.

[Lignes directrices de la GIZ pour le diagnostic des inégalités](#)

Lignes directrices établissant une structure pour un diagnostic des inégalités nationales dans les pays partenaires. Les causes et liens principaux sont mis en évidence à des fins d'analyse, de même que les diverses approches visant à réduire les inégalités au niveau national. Les domaines d'action mentionnés ne sont pas exhaustifs et chaque diagnostic insistera sur différents aspects en fonction de la portée locale.

[Indice de l'engagement à la réduction des inégalités \(ERI\)](#)

L'indice de l'engagement à la réduction des inégalités permet de suivre les mesures prises par les gouvernements dans le cadre de leurs engagements politiques visant à réduire les inégalités.

L'analyse pourrait également intégrer un examen de la composition et des tendances de l'aide au développement accordée au secteur d'intérêt du pays bénéficiaire par type de flux (aide publique au développement, investissements directs étrangers, subventions privées, etc.) conformément à l'ODD 10.b.1.¹³

L'analyse, conformément aux critères de l'I-Marqueur, devrait se refléter dans les éléments susmentionnés, à savoir dans : 1) les **objectifs et activités** ; 2) les **indicateurs mesurables et pertinents** permettant d'évaluer les progrès accomplis pour atteindre les 40 % les plus pauvres ; et 3) un **plan d'évaluation spécifique** visant à évaluer les progrès accomplis pour atteindre les 40 % les plus pauvres.

Comme souligné précédemment, l'analyse devrait être effectuée conformément aux outils existants mentionnés ci-dessus (par exemple, le document de référence sur la lutte contre les inégalités, la boîte à outils de l'approche fondée sur les droits de l'homme, etc.). En ce sens, **le Marqueur de Genre et le Marqueur Handicap** constituent des outils essentiels pour veiller à ce que d'autres aspects des inégalités (par exemple, l'inégalité horizontale) soient pleinement pris en considération lors de la conception des interventions. En outre, le **cadre de gestion des risques pays Plus (RMF+)** devrait également être considéré comme un outil complémentaire. Celui-ci évalue les risques qui pourraient avoir une incidence sur les priorités de la Commission européenne et les objectifs fixés dans les documents de programmation. Parmi les différents aspects analysés, on y trouve **l'égalité, l'inclusion et la non-discrimination**¹⁴, ainsi que **la croissance inclusive, les inégalités et l'autonomisation économique des femmes**¹⁵ de tous les pays de la DG INTPA, de toutes les opérations et de toutes les modalités d'aide. Le RMF + définit également les mesures d'atténuation et les priorités du dialogue politique sur la base des niveaux de risque évalués. Au-delà des deux aspects susmentionnés, une analyse plus approfondie des inégalités figure dans les rapports du RMF +¹⁶.

¹³ **Indicateur 10.b.1**: Total des flux de ressources pour le développement, par pays bénéficiaire et pays donateur et type de flux (par exemple, aide publique au développement, investissements directs étrangers et autres flux).

¹⁴ Dimension 1.3: « Quel est le risque que l'égalité entre les hommes et les femmes et les droits des femmes et des filles ne soient pas reconnus et protégés de manière adéquate ? Quel est le risque que les droits des personnes appartenant à des minorités ou des personnes en situation de vulnérabilité ne soient pas reconnus et protégés de manière adéquate ? ».

¹⁵ Dimension 2.4: « Quel est le risque que la croissance du pays augmente les inégalités et ne profite qu'à une partie de la population et que les politiques publiques en faveur d'une croissance inclusive ne soient pas adoptées, soient inefficaces ou ne soient pas mises en œuvre ? ».

¹⁶ Pour de plus amples informations sur le cadre de gestion des risques pays Plus (RMF +), veuillez contacter l'unité INTPA.E.1.

RECOMMANDATIONS POUR UNE APPLICATION EFFICACE DU MARQUEUR INÉGALITÉS

Qu'est-ce qui est examiné par l'I-Marqueur ?

Dans le cas d'interventions de grande ampleur à plusieurs composantes, l'I-Marqueur doit examiner et s'appliquer à l'ensemble de l'intervention, en tenant compte de toutes ses différentes composantes. L'I-Marqueur doit noter l'intervention dans son ensemble et ne pas se concentrer seulement sur certaines composantes.

Prenons comme exemple l'intervention suivante, qui vise à moderniser le système de crédit dans un pays donné, au moyen de quatre composantes :

- 1) La révision et la mise à jour de la législation nationale en matière de crédit;
- 2) Le renforcement des capacités des institutions financières afin qu'elles proposent différents programmes de crédit;
- 3) La fourniture d'un soutien visant à renforcer les capacités des PME à répondre aux critères d'admissibilité pour bénéficier des programmes de crédit; et
- 4) La mise en place d'un programme spécifique de microcrédit dédié aux microentreprises appartenant à des personnes ou à des familles à faibles revenus.

Sur la seule base de l'évaluation de son objectif et ses composantes, le programme susmentionné serait classé dans la catégorie I-1 car seule l'une des composantes (la quatrième) vise la réduction des inégalités. Il pourrait être classé dans la catégorie I-2, mais uniquement si toutes les composantes visaient les 40 % les plus pauvres ou les personnes, ménages ou groupes défavorisés sur le plan socio-économique.

Quelle est la différence entre la note « I-0 » et l'absence de note ?

Toutes les interventions seront évaluées à l'aide de l'I-Marqueur. La note « I-0 » (la réduction des inégalités n'est pas ciblée) ne peut être attribuée qu'aux projets qui ont été évalués au regard de la liste de critères de l'I-Marqueur. Cette note ne peut être utilisée comme valeur par défaut. Pour les projets qui n'ont pas été analysés, la note « I-0 » ne doit pas être utilisée.

Comment les projets visant l'universalité des services devraient-ils être notés ?

Les interventions visant à universaliser l'accès aux biens ou aux services sociaux¹⁷ sont susceptibles de réduire les inégalités, même si ces politiques n'ont pas pour objectif spécifique de cibler les 40 % les plus pauvres ou les populations les plus vulnérables. L'accès universel aux services sociaux peut constituer une stratégie politique efficace pour remédier aux inégalités existantes en matière d'accès et d'utilisation de ces services.

Un projet visant à universaliser l'accès à la santé ou à l'enseignement de base, par exemple, notamment au moyen de la construction d'établissements de soins et d'écoles dans tout le pays, en particulier dans les régions reculées, peut être noté I-1. Cette note s'explique par des facteurs exogènes qui pourraient malgré tout entraver l'accès des plus pauvres à ces services : par exemple, les barrières culturelles ou, en ce qui concerne l'éducation scolaire, le fait que les parents les plus pauvres préfèrent que leurs enfants travaillent plutôt qu'ils aillent à l'école. Par conséquent, pour qu'un projet visant à universaliser les services soit classé dans la catégorie I-2, il doit également inclure une analyse détaillée de tous les facteurs susceptibles d'empêcher l'accès auxdits services et l'intégrer dans l'objectif, les indicateurs spécifiques, les cibles et les plans d'évaluation de l'intervention permettant de vérifier les bénéfices réels obtenus pour les plus vulnérables.

Comment les projets d'assistance technique devraient-ils être notés ?

Les projets d'assistance technique peuvent également être notés I-0, I-1 ou I-2, en fonction de la portée et de l'objectif de l'intervention. Si l'assistance technique permet d'améliorer les capacités des acteurs nationaux à mettre en œuvre des politiques susceptibles de bénéficier aux plus pauvres, la réduction des inégalités peut alors être considérée comme un objectif « important » ou « principal ». Par exemple, si un projet fournit une assistance technique pour élaborer des modules de formation destinés aux enseignants et visant à améliorer la qualité de l'éducation des élèves, y compris de ceux issus des ménages les plus pauvres, le projet peut alors être noté I-1. Si le même projet comprend une analyse détaillée, a pour objectif d'élaborer des modules de formation en matière de pratiques pédagogiques inclusives ciblant les enfants les plus pauvres et comporte des indicateurs clairs pour mesurer le nombre d'enseignants formés qui font cours aux enfants les plus pauvres vivant dans des zones rurales défavorisées, le projet peut alors être noté I-2.

Comment les projets d'infrastructure devraient-ils être notés ?

Les grands projets d'infrastructure suivent la même logique que n'importe quelle intervention lorsqu'il s'agit d'évaluer l'importance qu'ils accordent à la réduction des inégalités. Prenons comme exemple un projet visant à développer le réseau ferroviaire d'une zone géographique spécifique d'un pays. En l'absence d'analyse des effets du projet sur les inégalités et d'objectifs ou d'indicateurs définis pour faciliter l'accès des plus pauvres aux transports et aux services ferroviaires, le projet devrait alors être noté I-0. Si une analyse est réalisée sur la manière dont le réseau ferroviaire a des répercussions sur les plus pauvres et qu'au moins un objectif spécifique du projet est dédié à l'amélioration de l'accès des plus pauvres au transport ferroviaire, le projet peut alors être noté I-1.

Le projet d'infrastructure ne peut être noté I-2 que lorsque l'ensemble du projet est axé sur la réduction des inégalités par la construction d'un réseau ferroviaire permettant d'atteindre les régions les plus pauvres, et qu'il est accompagné de subventions en faveur des familles aux revenus les plus faibles. Le projet devrait également comprendre des indicateurs permettant d'évaluer l'utilisation des services ferroviaires par les plus pauvres et, si possible, les retombées du projet en matière de résultats socio-économiques, tels que l'accès aux marchés.

¹⁷ Par exemple, l'eau, l'électricité, l'éducation, la santé, les régimes de protection sociale, les assurances, les pensions, etc.

4

ÉVALUER L'IMPACT SUR LA DISTRIBUTION DES INTERVENTIONS

Quelle est la méthodologie de l'outil d'évaluation de l'impact sur la distribution (DIA) ?

L'évaluation de l'impact sur la distribution (DIA) intègre une évaluation, fondée sur des données probantes, des effets potentiels de l'intervention en matière de réduction des inégalités.

Le DIA devrait être considéré comme un outil complémentaire à l'I-Marqueur : cet outil peut indiquer ex ante, au cours de la phase de conception, et ex post, si les 40 % les plus pauvres ont été ciblés ou atteints, tout en établissant une comparaison avec la part des bénéficiaires qui disposent de revenus ou de richesses plus élevées. Le fait de cibler ou d'atteindre les 40 % les plus pauvres d'une société dans le cadre d'une intervention permet de contribuer à la réduction des inégalités, conformément à l'ODD 10.

Pour qu'une intervention soit classée dans la catégorie I-2, il faudrait que le DIA soit pleinement intégré dans le cycle de programmation. Lorsqu'une intervention est notée I-2, le DIA pourrait être réalisé avec le soutien de l'unité G.4 de la DG INTPA et de son assistance technique. Les délégations de l'UE et les chargés de projets bénéficieraient d'un soutien plein et entier pour intégrer le DIA dans la mise en œuvre de l'intervention, ce qui permettrait de mieux cibler les bénéficiaires.

Il convient toutefois de noter qu'un DIA peut être effectué pour tous les types d'interventions, et ce quelle que soit la note attribuée sur l'I-Marqueur. Le DIA peut fournir des informations essentielles sur la répartition des revenus ou des richesses de la population ciblée lorsqu'il est réalisé ex ante, au moment de la conception du projet. Cela peut aider les délégations à optimiser leurs effets, même si la réduction des inégalités n'est pas l'objectif principal de l'intervention. Par conséquent, le DIA est fortement recommandé pour les interventions notées I-1.

Le DIA porte sur le ciblage efficace des bénéficiaires des interventions de développement, en déterminant si plus de 40 % des bénéficiaires se situent dans les deux quintiles inférieurs de la répartition des revenus ou des richesses¹⁸.

Pour déterminer si les bénéficiaires directs des interventions de développement font partie des 40 % les plus pauvres de la répartition des richesses, le DIA s'appuie sur l'outil [Equity Tool](#). L'outil *Equity Tool* est un outil rapide, peu coûteux et facile d'emploi qui permet de mesurer la richesse relative (ou les actifs des ménages) sur la base de données d'enquêtes nationales représentatives provenant d'enquêtes démographiques et de santé, d'enquêtes en grappes à indicateurs multiples et d'autres enquêtes auprès des ménages contenant des informations sur les actifs des ménages. L'outil *Equity Tool* comporte une petite série de questions (entre 10

¹⁸ Les revenus sont utilisés dans l'analyse des opérations d'appui budgétaire, tandis qu'un indice de richesse basé sur les actifs des ménages, tels que les téléviseurs, les matériaux d'ameublement, les types d'accès à l'eau et les installations sanitaires, est utilisé pour évaluer les interventions de type projet.

et 15), qui permettent de déterminer le quintile de richesse de l'individu (conformément à la cible 10.1.1 de l'ODD 10). En ce qui concerne les plus pauvres des plus pauvres (les 20 % les plus pauvres), l'outil fournit des informations sur la part des bénéficiaires du programme qui appartiennent au quintile inférieur de sorte que, si un projet vise à bénéficier aux plus pauvres, l'outil donne des indications sur l'efficacité des projets en la matière. Il ne permet toutefois pas de décomposer la répartition des richesses (ou des revenus, dans le cas du projet CEQ) en dessous de ce niveau.

Pourquoi et quand procéder à un DIA en utilisant l'outil *Equity Tool* ?

L'analyse de la situation économique (revenu ou richesse) d'un individu, d'un ménage, d'un groupe ou d'une population n'est pas chose aisée. Elle nécessite des analyses empiriques qui peuvent être coûteuses et chronophages. L'outil *Equity Tool* est un instrument très simple qui permet de procéder à une évaluation de l'impact sur la distribution.

Toutefois, dans certains cas, la réalisation d'un DIA peut être redondant. Par exemple, dans le cas d'un projet d'intervention visant à construire un établissement de santé dans une région pauvre et marginalisée (comme un bidonville ou un village rural éloigné), il ne serait pas nécessaire de réaliser un DIA étant donné que la quasi-totalité des bénéficiaires sont probablement les personnes/ménages les plus pauvres du pays. Dans ce cas, la seule exigence serait d'évaluer la fréquentation réelle des services de l'établissement de santé ainsi que leur capacité à répondre aux besoins de santé des bénéficiaires.

Toutefois, ce cas de figure est peu fréquent. **La plupart des interventions de coopération au développement sont conçues pour atteindre différents bénéficiaires, appartenant à des environnements socio-économiques divers et dont la situation économique est incertaine.** Le DIA pourrait donc être réalisé pour toutes les interventions, en particulier pour celles qui ne ciblent pas spécifiquement les plus pauvres, ni dans leur objectif ni dans leur conception.

Le DIA pourrait-il être effectué ex ante ?

Oui, et il est même fortement recommandé de réaliser le DIA ex ante, en utilisant l'outil *Equity Tool*, afin de recenser, de cibler et d'inclure des bénéficiaires (ménages, groupes, zones géographiques) faisant principalement partie de la tranche des 40 % les plus pauvres. Par exemple, si un projet vise à accroître l'accès à l'enseignement de base, en particulier pour les enfants les plus pauvres, en construisant davantage d'écoles primaires, il est essentiel de cibler les zones dans lesquelles se trouve la majorité des enfants appartenant aux ménages avec les plus faibles revenus ou le moins de richesses. Le DIA permet de cibler efficacement ces zones grâce à un échantillonnage géographique.

En outre, la méthodologie du DIA offre un certain degré de flexibilité dans la mesure où elle permet d'ajouter des questions à l'outil *Equity Tool* qui peuvent aider à définir d'autres aspects horizontaux importants en matière d'inégalités. Ainsi, pour reprendre l'exemple précédent, les responsables de la mise en œuvre du programme peuvent être intéressés non seulement par l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire pour les enfants les plus pauvres, mais aussi par l'identification des écarts en matière d'éducation liés au genre, à l'origine ethnique ou raciale, ou à d'autres dimensions. Ces informations peuvent être primordiales pour la conception et la mise en œuvre efficace des interventions de développement, ainsi que pour leur impact social attendu et souhaité.

Quelles composantes du projet peuvent être évaluées avec le DIA ?

Une intervention peut intégrer plusieurs composantes, mais le DIA ne peut porter que sur celles pour lesquelles il est possible de définir la population ciblée ou de connaître les secteurs d'activité financés par des opérations d'appui budgétaire (voir ci-dessous).

Prenons comme exemple une intervention visant à améliorer l'accès au microcrédit au moyen de trois composantes spécifiques :

- 1) La création, par les établissements publics de crédit avec le soutien du secteur public, de programmes de microcrédit;
- 2) Le renforcement des capacités des petites entreprises afin qu'elles puissent demander à bénéficier de ces programmes, y compris la création d'une formation spécifique pour les personnes aux revenus les plus faibles; et
- 3) Le renforcement des capacités des petites entreprises à élaborer des plans d'affaires en vue d'une utilisation efficace de leur crédit, y compris la création d'une formation spécifique pour les personnes aux revenus les plus faibles.

Dans cet exemple, le DIA ne peut porter que sur les composantes 2 et 3.

Dans le cadre de certaines composantes, **il est également nécessaire de déterminer l'activité appropriée qui peut être évaluée** avec le DIA et l'outil *Equity Tool*. Dans l'exemple ci-dessus, chaque composante pourrait être mise en œuvre selon différentes approches et différents types d'activités. **Seules celles qui ciblent directement les bénéficiaires peuvent faire l'objet d'un DIA** sur la base de l'outil *Equity Tool*. Dans le cas de formations destinées aux bénéficiaires, par exemple, le DIA évaluerait dans quelle mesure l'intervention a atteint les 40 % les plus pauvres.

Quelle est la différence entre l'évaluation des bénéficiaires lorsqu'il s'agit d'individus et lorsqu'il s'agit de zones géographiques ?

Si les bénéficiaires sont des individus ou des ménages, la réalisation du DIA sur la base de l'outil *Equity Tool* est aisée. Il suffit de mener des enquêtes auprès des bénéficiaires directs de l'intervention (par exemple, le propriétaire d'une petite entreprise ayant participé à un programme de formation). Dans le cas d'un grand nombre d'individus ou de ménages bénéficiaires, un échantillon peut être établi pour faciliter la réalisation de l'enquête.

Lorsque les bénéficiaires sont des entités géographiques, par exemple une région, un district ou un village, un échantillon de la population de ces entités doit être conçu pour réaliser l'enquête au moyen de l'outil *Equity Tool*. Toutefois, il est également essentiel d'ajouter des questions à l'enquête effectuée au moyen de l'outil *Equity Tool* afin de déterminer si les répondants ont effectivement bénéficié de l'intervention (par exemple, dans le cadre du projet mentionné ci-dessus visant à étendre l'accès à l'électricité, il faudra vérifier si les ménages se sont effectivement abonnés au service, pendant combien de temps ils ont maintenu leur abonnement, et si leurs revenus ont, par conséquent, augmenté ou diminué).

Le DIA sur la base de l'outil *Equity Tool* peut-il examiner d'autres aspects des inégalités ?

Oui. S'il est pertinent d'examiner la répartition des revenus ou des richesses afin d'appréhender le niveau d'inégalité dans un pays, il pourrait également être utile de déceler les autres dimensions importantes des inégalités au sein des populations ciblées. En élargissant la portée des questions posées au moyen de l'outil *Equity Tool*, il est possible d'ajouter certaines variables présentant un intérêt pour l'analyse. L'outil peut fournir des informations sur la répartition des richesses entre les groupes concernés au sein de la population ciblée. Par exemple, dans le cas d'un projet visant à augmenter le taux de scolarisation des enfants les plus pauvres, il peut être utile de déterminer comment les filles, par rapport aux garçons, ou des enfants historiquement exclus en raison de leur identité ethnique, raciale ou religieuse (conformément à la cible 10.3.1 de l'ODD 10), ou des enfants handicapés (conformément à la cible 10.2.1 de l'ODD 10) ou ayant un statut de réfugié (conformément à la cible 10.7 de l'ODD 10) ont pu bénéficier du projet.

Le DIA sur la base de l'outil *Equity Tool* peut-il mesurer les inégalités verticales ?

Il est possible, tout du moins, de déterminer si les bénéficiaires d'une intervention ont constaté un changement dans leur situation en matière de revenus ou de retombées sociales en ajoutant une question spécifique à l'enquête effectuée au moyen de l'outil *Equity Tool*. Il est toutefois impossible d'évaluer si le changement est directement ou uniquement dû à l'intervention de coopération au développement, à moins qu'une analyse contrefactuelle ne soit réalisée (sur un échantillon similaire de personnes n'ayant pas bénéficié de l'intervention).

Le DIA sur la base de l'outil *Equity Tool* peut-il être réalisé dans tous les pays du monde ?

Le DIA peut être réalisé dans tous les pays où des enquêtes nationales représentatives auprès des ménages contenant des données sur leurs actifs ont été menées (par exemple, les enquêtes démographiques et de santé, les enquêtes en grappes à indicateurs multiples et l'enquête sur la mesure des niveaux de vie). À l'heure actuelle, l'outil *Equity Tool* peut être utilisé pour réaliser des DIA dans plus de 60 pays¹⁹ et, avec les données d'enquête existantes, l'outil pourrait être utilisé dans 90 % de l'ensemble des pays du monde.

¹⁹ <https://www.equitytool.org/countries/>

ÉVALUATION DE L'IMPACT SUR LA DISTRIBUTION (DIA)²⁰ DES OPÉRATIONS D'APPUI BUDGÉTAIRE AU MOYEN DE L'OUTIL « COMMITMENT TO EQUITY TOOL »

Comment le DIA peut-il être utilisé pour analyser les secteurs d'activité qui bénéficient des opérations d'appui budgétaire ?

Dans le cas des secteurs d'activité (par exemple, l'enseignement primaire, les soins de santé ou les prestations de protection sociale) qui sont soutenus par des opérations d'appui budgétaire, le DIA peut être réalisé sur la base d'une analyse de l'incidence fiscale au moyen de l'outil « Commitment to Equity Tool » (CEQ).

Qu'est-ce que l'outil CEQ ?

L'outil CEQ donne une vue d'ensemble de l'impact sur la distribution globale des dépenses publiques, ainsi que des effets désagregés de la fiscalité et des dépenses sociales²¹, conformément à la cible 10.4 de l'ODD 10 : « adopter des politiques, notamment sur les plans budgétaire, salarial et dans le domaine de la protection sociale, et parvenir progressivement à une plus grande égalité ». L'outil CEQ fournit un indicateur permettant de déterminer si les 40 % les plus pauvres bénéficient proportionnellement davantage des dépenses sociales que le reste de la population. On peut donc considérer que les opérations d'appui budgétaire contribuent à réduire les inégalités si les dépenses publiques profitent proportionnellement plus aux 40 % se situant au bas de l'échelle de répartition des revenus.

²⁰ L'acronyme vient de la traduction anglaise : Distributional Impact Assessment.

²¹ Site web du CEQ : <http://commitmenttoequity.org/>.

Comment le CEQ fonctionne-t-il ?

L'outil CEQ s'appuie sur des enquêtes nationales représentatives auprès des ménages et sur des données relatives aux dépenses publiques pour évaluer la manière dont ces dernières sont consacrées aux services (par exemple, l'éducation, la santé ou les dépenses de protection sociale) et sont réparties sur l'ensemble de la distribution des revenus. Pour les besoins du DIA, on suppose que les ressources supplémentaires mises à la disposition des pays partenaires par le biais d'opérations d'appui budgétaire suivent les schémas existants d'allocations budgétaires gouvernementales au sein des secteurs d'activité (par exemple, l'éducation ou la santé). Ainsi, le DIA effectué à l'aide du CEQ repose sur l'hypothèse que toute contribution de l'appui budgétaire général ou sectoriel suivra l'incidence de l'impact distributif des dépenses générales ou sectorielles.

À quelles questions le DIA effectué à l'aide de l'outil CEQ permet-il de répondre ?

L'outil CEQ répond à trois questions fondamentales sur la contribution de l'appui budgétaire à la réduction des inégalités.

Premièrement, **les inégalités de revenus ont-elles diminué après la prise en considération de la redistribution du gouvernement soutenue par un appui budgétaire général ou sectoriel ? Si oui, dans quelle mesure ?** Il est possible de répondre à cette question en comparant le coefficient de Gini fondé sur les « revenus du marché » avec les mesures des inégalités fondées sur le « revenu final », ces dernières tenant compte des effets des valeurs monétaires des dépenses publiques dédiées à des services sociaux ciblés et assurés par l'État, tels que l'éducation, la santé et la protection sociale²².

Deuxièmement, **l'appui budgétaire général ou sectoriel a-t-il eu un effet égalisateur ?** Il est possible de répondre à cette question en comparant les coefficients de concentration (C) de certains secteurs d'activité soutenus par l'appui budgétaire avec les coefficients de Gini pour les revenus du marché (G)²³. Si $C < G$, on peut affirmer que

les dépenses publiques dans le secteur ciblé contribuent à la réduction des inégalités. Si $C > G$, on peut affirmer que les dépenses publiques accroissent les inégalités. Si C a une valeur négative, on peut affirmer que les dépenses publiques non seulement contribuent à réduire les inégalités, mais qu'elles sont également favorables aux plus pauvres.

Troisièmement, **les dépenses publiques soutenues par l'appui budgétaire ont-elles profité proportionnellement plus aux 40 % les plus pauvres qu'au reste de la population ? Si oui, dans quelle mesure ?** Il est possible de répondre à cette question en calculant la part de l'appui budgétaire octroyée au secteur ciblé qui profite aux 40 % les plus pauvres. Si 40% de la part des dépenses publiques atteignent les 40 % les plus pauvres, on peut alors affirmer que l'appui budgétaire a permis une redistribution en faveur des plus pauvres.

²² Les revenus du marché comprennent le revenu brut du travail (formel ou informel) avant impôt, l'autoconsommation, le revenu du capital, les loyers imputés pour les logements occupés par leur propriétaire et les transferts privés, tels que les envois de fonds et les dons. Le revenu disponible correspond au montant des revenus du marché auquel on soustrait les impôts directs sur le revenu des personnes physiques et les cotisations à la sécurité sociale, à l'exception de la part consacrée aux pensions de vieillesse. Le revenu consommable correspond au montant du revenu disponible auquel on ajoute les subventions indirectes perçues par les personnes, et auquel on soustrait les impôts indirects et les cotisations versées, tandis que le revenu final est un revenu consommable auquel on ajoute la valeur monétaire des services sociaux fournis par l'État (Lustig 2018).

²³ Les coefficients de concentration sont des indicateurs de progressivité ou de régression des politiques ou des budgets des gouvernements.



Le DIA effectué à l'aide de l'outil CEQ peut-il être réalisé ex ante ?

Oui, il est recommandé que le DIA effectué à l'aide de l'outil CEQ soit réalisé ex ante pour déterminer dans quelle mesure les dépenses publiques seront progressives ou régressives dans les secteurs d'activité qui devraient être financés par des opérations d'appui budgétaire. Si, par exemple, seulement 20 % des dépenses publiques de santé atteignent les 40 % les plus pauvres, des initiatives politiques spécifiques pourraient être conçues ex ante, puis introduites dans le cadre d'opérations d'appui budgétaire afin de faciliter une répartition plus équitable des dépenses de santé.

Quelles sont les composantes du projet qui peuvent être évaluées à l'aide de l'outil CEQ ?

Toutes celles qui se rapportent à l'allocation budgétaire. Les résultats obtenus, par exemple l'amélioration de l'accès à l'enseignement de base pour les plus pauvres, peuvent être mesurés au moyen de l'outil *Equity Tool*.

Le DIA effectué sur la base du CEQ peut-il servir à analyser la contribution des opérations d'appui budgétaire à la réduction des inégalités dans des catégories spécifiques telles que l'âge ou le sexe ?

En principe, il serait possible de mener de telles analyses si les données sur les dépenses publiques étaient ventilées par catégories spécifiques, c'est-à-dire par âge ou par sexe. Toutefois, dans la pratique, les données sur les dépenses publiques sont principalement ventilées par secteurs d'activité (par exemple, l'éducation, les soins de santé, la protection sociale) et, dans certains cas, par sous-secteurs d'activité (par exemple, l'enseignement de base, l'enseignement secondaire, l'enseignement tertiaire, l'enseignement supérieur) et au niveau infranational (par exemple, l'administration centrale, les administrations locales). Cela est donc peu probable mais possible, si les données pertinentes sont disponibles.

Le DIA effectué sur la base du CEQ peut-il être réalisé au niveau infranational (États, provinces, par exemple) ?

Oui, en principe. Toutefois, pour mettre en œuvre le CEQ au niveau infranational, l'accès aux données sur les dépenses publiques par secteur d'activité, ventilées au niveau local, serait nécessaire.

Est-il possible de réaliser le DIA effectué sur la base du CEQ dans chaque pays du monde ?

À l'heure actuelle, le CEQ fournit des données sur l'impact des dépenses publiques sur la distribution globale pour 63 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire²⁴. Pour les pays qui ne sont actuellement pas pris en considération par l'outil CEQ, une analyse de l'incidence fiscale pourrait être réalisée à l'aide d'enquêtes nationales représentatives et de données sur les dépenses publiques générales ou sectorielles et ainsi couvrir près de 90 % des pays en développement disposant de données d'enquête et données de dépenses existantes.

²⁴ La liste des pays est disponible à l'adresse suivante : <https://commitmenttoequity.org/>.

RÉFÉRENCES

- Abdullah, Abdul, Hristos Doucouliagos, and Elizabeth Manning. 2015. "Does Education Reduce Income Inequality? A Meta-Regression Analysis." *Journal of Economic Surveys* 29 (2): 301–16. <https://doi.org/10.1111/joes.12056>.
- Buettgens, Matthew, Fredric Blavin, and Clare Pan. 2021. "The Affordable Care Act Reduced Income Inequality In The US." *Health Affairs* 40 (1): 121–29. <https://doi.org/10.1377/hlthaff.2019.00931>.
- Coady, David, and Allan Dizioli. 2018. "Income Inequality and Education Revisited: Persistence, Endogeneity and Heterogeneity." *Applied Economics* 50 (25): 2747–61. <https://doi.org/10.1080/00036846.2017.1406659>.
- Ferreira, Francisco H. G., Emanuela Galasso, and Mario Negre. 2020. "Shared Prosperity: Concepts, Data, and Some Policy Examples." In *Oxford Research Encyclopedia of Economics and Finance*. Oxford, England: Oxford University Press. <https://oxfordre.com/economics/view/10.1093/acrefore/9780190625979.001.0001/acrefore-9780190625979-e-445>.
- Lakner, Christoph, Daniel Gerszon Mahler, Mario Negre, and Espen Beer Prydz. 2022. "How Much Does Reducing Inequality Matter for Global Poverty?" *The Journal of Economic Inequality*, March. <https://doi.org/10.1007/s10888-021-09510-w>.
- Lustig, Nora. 2018. *Commitment to Equity Handbook: Estimating the Impact of Fiscal Policy on Inequality and Poverty*. Brookings Institution Press.
- Morabito, Christian, Mario Negre, and Miguel Niño-Zarazúa. 2021. "The Distributional Impacts of Development Cooperation Projects." AFD Research Papers, no. 208: 1–61.
- Niño-Zarazúa, Miguel, Laurence Roope, and Finn Tarp. 2017. "Global Inequality: Relatively Lower, Absolutely Higher." *Review of Income and Wealth* 63 (4): 661–84.
- Rattenhuber, Pia, and Maria Jouste. 2018. "A Role for Universal Pension?" *WIDER Working Paper Series* 2018 (23).

ANNEXE 1 – EXEMPLES DE NOTATION DES INTERVENTIONS À L'AIDE DE L'I-MARQUEUR

Exemple 1 – Projet d’éducation visant à améliorer l’alphabétisation grâce à l’accès à l’enseignement de base

L'exemple suivant montre la manière dont une intervention visant à améliorer l'alphabétisation grâce à l'accès à l'enseignement de base pourrait être notée I-0, I-1 ou I-2, en fonction de la manière dont les critères sont présentés dans le document.

Critères	I-0	I-1	I-2
Analyse des tendances et des facteurs d'inégalités dans le domaine d'action de l'intervention	Une analyse des taux d'alphabétisation et des déterminants est effectuée au niveau national.	Des informations contextuelles génériques sur les niveaux d'inégalité dans en matière d'éducation sont fournies, par exemple les taux d'alphabétisation dans le pays, éventuellement ventilées par région/zone géographique spécifique. Identification limitée des déterminants, par exemple l'absence d'écoles primaires, compromettant l'accès à l'enseignement de base dans ces zones.	Une analyse détaillée des niveaux, des facteurs et des déterminants des inégalités en matière d'éducation dans le pays est fournie et est accompagnée de données ventilées sur les taux d'alphabétisation, lesquelles révèlent des taux plus faibles chez les enfants les plus pauvres (les enfants dont les parents sont peu instruits ou ont de faibles revenus ou les enfants vivant dans des familles concernées par n'importe quel autre déterminant socio-économique). Identification détaillée des déterminants et des facteurs empêchant les enfants d'accéder à l'enseignement de base ; comme par exemple le nombre limité d'écoles primaires dans les zones où vivent la plupart des enfants les plus pauvres (régions spécifiques, zones de type suburbaines, rurales) et la grande distance entre les écoles existantes et les villages/villes.
Niveau de ciblage par les objectifs généraux et spécifiques	L'objectif global du projet est d'accroître le taux national d'alphabétisation mais aucun objectif spécifique n'est fixé pour réduire les inégalités. L'objectif spécifique principal est d'élargir l'accès à l'enseignement de base par l'augmentation du nombre d'écoles primaires dans tout le pays.	L'objectif global du projet est d'accroître le taux d'alphabétisation dans toutes les régions/zones géographiques du pays par l'élargissement de l'accès à l'enseignement de base. Parmi les objectifs spécifiques, l'un est spécifiquement dédié à la réduction des inégalités, par l'augmentation du nombre d'écoles primaires dans des régions/zones géographiques spécifiques, par exemple dans les villages suburbains et ruraux, où la couverture scolaire est plus faible et où vivent principalement les enfants les plus pauvres.	L'objectif global du projet est de réduire les inégalités en matière d'alphabétisation par l'élargissement de l'accès à l'enseignement de base pour les enfants les plus pauvres. Tous les objectifs spécifiques sont liés aux inégalités: 1) l'augmentation du nombre d'écoles primaires, dans les zones les plus défavorisées (c'est-à-dire suburbaines et rurales); 2) la réduction de la distance entre les écoles et les principaux villages par la construction d'écoles à proximité et/ou via l'amélioration des réseaux de transport et; 3) la sensibilisation des parents vivant dans des villages suburbains et ruraux à l'importance de l'inscription de leurs enfants dans les établissements d'enseignement de base.

Critères	I-0	I-1	I-2
Indicateurs et cibles	Des indicateurs sont définis en fonction de l'expansion des écoles primaires et de la couverture scolaire (par exemple, une augmentation de X % de la fréquentation des écoles primaires au niveau national)..	Des indicateurs sont définis en fonction de l'expansion des écoles primaires et de la couverture scolaire (par exemple, une augmentation de X % de la fréquentation des écoles primaires) dans certaines régions/zones géographiques, par exemple les villages suburbains et ruraux, où la couverture scolaire est plus faible et où vivent principalement les enfants les plus pauvres.	Des indicateurs sont définis en fonction de l'expansion des écoles primaires et de la couverture scolaire des enfants les plus pauvres (par exemple, une augmentation de X % de la fréquentation des écoles primaires par les enfants les plus pauvres dans certaines régions défavorisées, et/ou par rapport à la moyenne nationale).
Évaluation des effets de l'intervention sur la réduction des inégalités	Un plan d'évaluation est proposé, mais il ne porte que sur l'augmentation de la fréquentation des écoles primaires dans l'ensemble du pays.	Un plan d'évaluation est proposé pour examiner l'augmentation de la fréquentation des écoles primaires dans l'ensemble du pays et dans certaines zones où la couverture scolaire est plus faible et où vivent en grande partie les enfants les plus pauvres.	L'évaluation est axée sur les effets de l'intervention sur le pourcentage d'enfants très pauvres qui ont été inscrits dans les écoles primaires.

Exemple 2 – Projet d’infrastructure visant à étendre l’accès à l’électricité dans les zones rurales

L'exemple suivant montre la manière dont une intervention visant à étendre l'accès à l'électricité dans les zones rurales pourrait être notée I-0, I-1 ou I-2, en fonction de la manière dont les critères sont présentés dans le document.

Critères	I-0	I-1	I-2
Analyse des tendances et des facteurs d'inégalités dans le domaine d'action de l'intervention		Des informations génériques et contextuelles sont introduites sur le manque d'accès à l'électricité dans les zones rurales. Par exemple, les zones rurales ne disposent généralement pas d'infrastructures et d'installations de réseau, ce qui les empêche de développer l'électrification des maisons de village, des services (comme les écoles ou les soins de santé de base) et des routes. En outre, il est également tenu compte du fait que les zones rurales sont principalement peuplées par les ménages les plus pauvres et que, par conséquent, investir dans l'électrification dans ces zones pourrait indirectement réduire l'exposition à la pauvreté.	Une analyse détaillée des inégalités d'accès à l'électricité des 40 % les plus pauvres est réalisée dans les zones rurales. Outre les lacunes dans les infrastructures de réseau, l'analyse pourrait porter sur les modalités de gestion des installations électriques (partenariats public-privé), les coûts des services et la capacité des ménages à faibles revenus à supporter les coûts de raccordement et d'utilisation.
Niveau de ciblage par les objectifs généraux et spécifiques		L'objectif général du projet est d'étendre l'accès à l'électricité dans les zones rurales, où vivent les ménages les plus pauvres. Deux objectifs spécifiques concernent les inégalités : 1) l'extension de la couverture du réseau électrique dans les zones rurales ; 2) la mise en place de systèmes innovants de prépaiement afin de favoriser les abonnements au réseau électrique par les ménages les plus pauvres et ; 3) sans aucun lien avec les inégalités, l'amélioration des capacités de gestion du réseau électrique.	L'objectif global est d'étendre l'accès à l'électricité aux ménages pauvres des zones rurales. Tous les objectifs spécifiques sont liés aux inégalités: 1) l'extension de la couverture du réseau électrique dans les zones rurales; 2) la mise en place d'instruments financiers innovants pour subventionner les raccordements et réduire les tarifs pour les plus pauvres afin de faciliter leur abonnement et ; 3) le renforcement des capacités de gestion du réseau électrique dans le but spécifique de garantir un accès continu à des services électriques de qualité dans les zones rurales pour les ménages les plus pauvres.
Indicateurs et cibles		Des indicateurs sont définis pour mesurer les effets indirects sur les inégalités. Il convient de souligner l'extension de la couverture du réseau électrique dans les zones rurales, peuplées par les plus pauvres (par exemple, le nombre de villages pour une population totale de N personnes raccordées au réseau et le pourcentage de la population s'étant abonnée au service d'électricité).	Des indicateurs spécifiques sont définis pour mesurer l'augmentation et la durée des abonnements aux services d'électricité des 40 % les plus pauvres dans les zones rurales, par exemple le nombre de villages pour une population totale de N personnes raccordées au réseau ; le pourcentage des ménages les plus pauvres qui ont souscrit aux services d'électricité ; la durée des abonnements des ménages les plus pauvres/le pourcentage de mises hors service parmi les ménages les plus pauvres.
Évaluation des effets de l'intervention sur la réduction des inégalités		Une évaluation en la matière est prévue et consistera à évaluer la réalisation d'un certain nombre de cibles à l'aide des indicateurs susmentionnés.	Une évaluation est prévue (puis réalisée) afin de déterminer si, et dans quelle mesure, les 40 % des ménages les plus pauvres ont bénéficié de l'intervention.

Qu'en est-il de la note I-0 ?

La note « I-0 » (applicable lorsque la réduction des inégalités n'est pas ciblée) est très rarement attribuée pour les interventions qui visent à étendre l'accès aux biens et aux services dans les zones rurales, comme tel est le cas de ce projet électrique, mais aussi pour ceux ayant pour objet d'améliorer l'accès à l'eau, à l'enseignement de base ou à la santé. Cela s'explique par le fait que, dans les pays en développement, les zones rurales sont principalement peuplées par les ménages les plus marginalisés et défavorisés sur le plan socio-économique. Par conséquent, les interventions ciblant ces zones ont toujours, même si cela peut être indirect, un effet positif sur les 40 % les plus pauvres.

Exemple 3 – Projet de promotion de l'accès des PME au microcrédit

L'exemple suivant concerne une intervention visant à promouvoir l'accès des PME au microcrédit afin d'améliorer leurs capacités. L'intervention est notée I-0, I-1 ou I-2, en fonction de la manière dont les critères sont présentés dans le document.

Critères	I-0	I-1	I-2
Analyse des tendances et des facteurs d'inégalités dans le domaine d'action de l'intervention	Une analyse est réalisée sur le secteur des petites entreprises dans le pays et sur les principaux facteurs du manque d'accès au microcrédit, qui entrave leurs capacités.	Une analyse est réalisée sur le secteur des petites entreprises dans le pays et sur les principaux facteurs du manque d'accès au microcrédit, qui entrave leurs capacités. Des informations contextuelles sont fournies sur la corrélation entre leurs faibles capacités et les faibles revenus des propriétaires.	An analysis is conducted about small-enterprises business sector in the country, with detailed information and data about distribution of small enterprises with respect to size, turnover, and areas of business operations. The focus of the analysis is on small size-lowest income owners, and the impediments towards their access to micro-credit, and increase of business capacities (e.g., lack of capacities for applying, operating in the informal sector and therefore impossibility to fulfil criteria to access common financial credit schemes, etc.).
Niveau de ciblage par les objectifs généraux et spécifiques	L'objectif global du projet est d'améliorer l'accès des petites entreprises au microcrédit. Les objectifs spécifiques sont les suivants : 1) la création, par les établissements publics de crédit avec le soutien du secteur public, de programmes de microcrédit ; 2) le renforcement des capacités des petites entreprises afin qu'elles puissent demander de ces programmes et ; 3) le renforcement des capacités des petites entreprises à élaborer des plans d'affaires en vue d'une utilisation efficace de leur crédit.	L'objectif global du projet est d'améliorer l'accès des petites entreprises et, en particulier, des personnes aux revenus les plus faibles, au microcrédit. Les objectifs spécifiques sont les suivants: 1) la création, par les établissements publics de crédit avec le soutien du secteur public, de programmes de microcrédit ; 2) le renforcement des capacités des petites entreprises afin qu'elles puissent demander à bénéficier de ces programmes, y compris la création d'une formation spécifique pour les personnes aux revenus les plus faibles et ; 3) le renforcement des capacités des petites entreprises à élaborer des plans d'affaires en vue d'une utilisation efficace de leur crédit, y compris la création d'une formation spécifique pour les personnes aux revenus les plus faibles.	L'objectif global du projet est d'améliorer l'accès des petites entreprises dont les revenus sont les plus faibles au microcrédit. Les objectifs spécifiques sont les suivants: 1) la création, par les établissements publics de crédit avec le soutien du secteur public, de programmes de microcrédit, spécifiquement adaptés aux personnes aux revenus les plus faibles et donc accessibles aux opérateurs du secteur informel; 2) le renforcement des capacités des propriétaires de petites entreprises aux revenus les plus faibles à demander à bénéficier de ces programmes et; 3) le renforcement des capacités des propriétaires de petites entreprises aux revenus les plus faibles à élaborer des plans d'affaires en vue d'une utilisation efficace de leur crédit, y compris des modèles afin de formaliser leurs activités commerciales.

Indicateurs et cibles	Des indicateurs sont définis en fonction du nombre de programmes de crédit mis en place par les établissements et de la participation des petites entreprises à ces programmes.	Des indicateurs sont définis en fonction du nombre de programmes de crédit mis en place par les établissements et de la participation des petites entreprises à ces programmes, y compris des personnes dont les revenus sont les plus faibles.	Des indicateurs sont définis en fonction du nombre de programmes de crédit mis en place par les établissements et de la participation des propriétaires de petites entreprises aux revenus les plus faibles, ainsi que du nombre de personnes aux revenus les plus faibles et dont l'activité s'est développée et formalisée.
Évaluation des effets de l'intervention sur la réduction des inégalités	Le plan d'évaluation ne porte que sur le nombre de programmes de microcrédit mis en place et sur le taux de participation à ces programmes.	Le plan d'évaluation porte sur le nombre de programmes de microcrédit mis en place et sur le taux de participation à ces programmes des personnes aux revenus les plus faibles.	L'évaluation porte spécifiquement sur les programmes auxquels ont accès les propriétaires de petites entreprises aux revenus les plus faibles.

Pour des informations plus détaillées, veuillez consulter le document de référence complet **“Addressing income inequalities through development cooperation”**, Volumes [1](#), [2](#) et [3](#), disponible sur le site web de l’Office des publications de l’Union européenne.

COMMENT PRENDRE CONTACT AVEC L'UNION EUROPÉENNE?

En personne

Dans toute l'Union européenne, des centaines de centres Europe Direct sont à votre disposition. Pour connaître l'adresse du centre le plus proche, visitez la page suivante: european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr

Par téléphone ou par écrit

Europe Direct est un service qui répond à vos questions sur l'Union européenne. Vous pouvez prendre contact avec ce service:

- par téléphone:
 - via un numéro gratuit: 00 800 6 7 8 9 10 11 (certains opérateurs facturent cependant ces appels),
 - au numéro de standard suivant: +32 22999696;
- en utilisant le formulaire suivant: european-union.europa.eu/contact-eu/write-us_fr

COMMENT TROUVER DES INFORMATIONS SUR L'UNION EUROPÉENNE?

En ligne

Des informations sur l'Union européenne sont disponibles, dans toutes les langues officielles de l'UE, sur le site internet Europa (european-union.europa.eu).

Publications de l'Union européenne

Vous pouvez consulter ou commander ces publications à l'adresse op.europa.eu/fr/publications. Vous pouvez obtenir plusieurs exemplaires de publications gratuites en contactant Europe Direct ou votre centre de documentation local (european-union.europa.eu/contact-eu/meet-us_fr).

Droit de l'Union européenne et documents connexes

Pour accéder aux informations juridiques de l'Union, y compris à l'ensemble du droit de l'UE depuis 1951 dans toutes les versions linguistiques officielles, consultez EUR-Lex (eur-lex.europa.eu).

Données ouvertes de l'Union européenne

Le portail data.europa.eu donne accès à des jeux de données ouvertes provenant des institutions, organes et agences de l'UE. Ces données peuvent être téléchargées et réutilisées gratuitement, à des fins commerciales ou non. Le portail donne également accès à une multitude de jeux de données des pays européens.

